



COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 JUIN 2021

Présent-e-s :

M. Philippe ROCHETIN, Président

M. Sylvain DUPRAZ, Vice-président

Mme Alexandra SAAS, Secrétaire

M. Laurent SEYDOUX, Membre du Bureau

M. Pierre TORRI, Membre du Bureau

Mmes Glenna BAILLON, Véronique DUBOIS, Romy FERRI ELIAS, Marion LOGEAN et Barbara SOULIER, Conseillères municipales

MM. Luis BRUNSCHWEILER, Roberto DI GIORGIO, Jérémy DUCREST, Cédric EPENNOY, Michel FAVRE, Vincent GILLET, François HAAS, Teo KUTNER, Nicolas LENOIR, Marco SOLARI et Dominique TINGUELY, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

Mme Fabienne MONBARON, Maire

M. Xavier MAGNIN, Conseiller administratif

M. Mario RODRIGUEZ, Conseiller administratif

Excusé-e-s :

Mmes Anita DE MITRI, Véronique ÖZAZMAN, Nathalie RUEGGER, et Isabelle WILLIMANN

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patrizia MELLI, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste :

Mme Marlène STANNING

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation des procès-verbaux des séances des 27 avril et 18 mai 2021**
- 2. Communications du Bureau du Conseil municipal**
- 3. Communications du Conseil administratif**
- 4. Rapports des commissions**
 - a) Sociale et enfance du 27 mai**
 - b) Environnement et infrastructures du 31 mai**
 - c) Aménagement et nouveaux quartiers du 7 juin**
 - d) Commissions réunies du 8 juin**

- e) Sports du 10 juin
- f) Culture du 14 juin
- g) Finances du 17 juin
- h) Sécurité du 21 juin

5. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibération

- a) D 28-2021 R : Autorisation au Conseil administratif de signer l'acte relatif à la création d'une servitude à usage de jardins sur le périmètre du PLQ Les Sciens à Plan-les-Ouates
- b) D 39-2021 R : Crédit d'engagement de CHF 27'000.- pour l'étude en vue de réaliser les bilans des zones 30 et des zones de rencontre à Plan-les-Ouates
- c) D 43-2021 P : Crédit d'engagement de CHF 220'000.- pour l'aménagement d'un espace de stockage dans les combles de la ferme des Cherpines à Plan-les-Ouates ainsi que pour la réparation et l'adaptation du fenil
- d) D 45-2021 P : Crédit d'engagement cadre de CHF 400'000.- pour les aides financières énergie octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates pour la législature 2020-2025
- e) D 46-2021 P : Crédit d'engagement complémentaire de CHF 200'000.- destiné à la réalisation d'une crèche de 32 places au rez-de-chaussée de l'immeuble « Q », propriété de la CPEG, dans le périmètre des Sciens à Plan-les-Ouates

B. Projet de résolution

- a) R 07-2021 P : Aménagements intérieurs du lot de PPE dans l'immeuble « Skylab » d'une surface brute de plancher de 200 m² dans le périmètre de la ZIPLO à Plan-les-Ouates, en vue d'y installer la centrale de mobilité et de créer une surface de bureaux

6. Proposition du Conseil municipal

A. Motions

- a) M 08-2021 R : Prise en charge par la Commune d'une partie des coûts funéraires des habitants de Plan-les-Ouates selon un règlement à élaborer
- b) M 09-2021 R : Pour considérer et aider les proches-aidants
- c) M 10-2021 R : Pour la mise en place de conférences scientifiques « Santé et Bien-être »
- d) M 11-2021 P : Pour des préaux d'école verts et vivants
- e) M 12-2021 P : Pour un plan d'entretien durable des rues et chemins communaux

7. Questions

8. Divers

Clôture de la séance

Questions du public

M. Philippe Rochetin, Président du Conseil municipal, ouvre la séance à 20H00 en souhaitant une cordiale bienvenue à tous. Il excuse les absences de Mmes De Mitri, Özazman, Rüegger et Willimann et annonce que M. Ducrest rejoindra la séance avec une demi-heure de retard.

M. Tinguely annonce, quant à lui, que Mme Logean aura quinze minutes de retard.

1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 27 AVRIL ET 18 MAI 2021

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2021

Ce procès-verbal ne suscite ni remarque, ni correction.

Le procès-verbal de la séance du 27 avril 2021 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes, soit par 15 voix pour et 2 abstentions, sans modification.

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mai 2021

Ce procès-verbal ne suscite ni remarque, ni correction.

Le procès-verbal de la séance du 18 mai 2021 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes, soit par 15 voix pour et 2 abstentions, sans modification.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1 Délai référendaire

Le Président annonce que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir débutera le jour suivant l'affichage, soit en principe le 1^{er} juillet 2021 et s'achèvera le 10 septembre 2021. Il rappelle que la suspension estivale est prévue du 15 juillet 2021 au 15 août 2021.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

3.1 Tags

Mme Monbaron annonce que la Commune a comptabilisé quatre tags depuis la précédente séance. Elle informe qu'il y a eu plus de tags cette année que les années précédentes, ce qui nécessitera vraisemblablement un dépassement du budget pour leur nettoyage.

3.2 Contrat local de sécurité

Mme Monbaron informe qu'au niveau du contrat local de sécurité, il y a eu quatre cessions entre la police cantonale et la police municipale. A savoir, deux contrôles relatifs à la circulation, un contrôle pedestre au centre de la Commune et un contrôle radar zone 30 à la route des Chevaliers-de-Malte qui a engendré neuf interceptions et quarante infractions sur 197 véhicules contrôlés dans les deux sens.

3.3 Mesures Covid-19

Mme Monbaron annonce que la police municipale vérifie toujours que les masques sont portés et que les mesures sont bien respectées, ce qui est le cas sur leur territoire.

3.4 Opération Diomède

Mme Monbaron informe qu'une Opération Diomède s'est déroulée pour la rencontre des présidents Biden et Poutine. Deux agents de la police municipale ont été engagés sur cette réunion internationale, qui a généré un engagement assez long puisque ces deux agents ont travaillé le 15

juin 2021 de 11H00 à 23H00, sans interruption et le 16 juin 2021, de 06H00 à 23H30 sans interruption. Ce qui a généré 57 heures de prestations sur deux jours. Ils ne peuvent que relever l'excellent engagement de ces collaborateurs.

3.5 Cambriolages

Mme Monbaron annonce qu'il y a eu 5 cambriolages au mois de mai 2021, contre 3 l'année dernière à la même époque. Depuis le 1^{er} janvier 2021, ils comptent 6 appartements, 6 caves, 2 chantiers, 2 magasins et 4 villas qui ont subi des cambriolages.

3.6 2^{ème} tour du concours d'architecture au Rolliet

Mme Monbaron informe que le 2^{ème} tour du concours du jury d'architecture pour les immeubles au Rolliet est terminé et que le projet lauréat a été retenu à l'unanimité des membres du jury. Il s'agit du projet 'Filigrane', du Bureau Sylla Widmann Architectes, qui est associé au Bureau d'ingénieurs B & S Ingénieurs. Pour rappel, il s'agit de la réalisation de deux îlots sur le quartier du Rolliet qui vont représenter à peu près 220 logements, dont un IEPA (Immeuble avec Encadrement pour Personnes Agées), une crèche et des surfaces destinées à la vie de quartier avec notamment la Centrale Mobilité. Il faut relever la qualité des onze projets présentés par les équipes et saluer le travail conséquent qui a été fourni par chacune d'entre elles. Chacun des Bureaux recevra CHF 20'000.- pour couvrir une partie des frais engendrés par ces projets et des prix ont également été attribués aux trois premiers retenus. Ils se réjouissent, à présent, de pouvoir avancer avec l'équipe retenue sur un projet d'ouvrage et une dépose d'autorisation de construire au printemps 2022. La livraison des logements est aujourd'hui envisagée à l'automne 2025 et pour que le public puisse découvrir ces onze projets, une exposition publique sera ouverte en septembre prochain. Ils seront également présentés plus en détails en commission.

M. Seydoux rejoint la séance à 20H10.

3.7 Pilotage des droits à bâtir de la Commune au Rolliet

Mme Monbaron annonce qu'au niveau du pilotage des droits à bâtir de la Commune, pour ce qui va se dérouler au Rolliet, une procédure avait été lancée pour connaître des Bureaux en capacité de piloter le développement de l'ensemble des droits à bâtir de la Commune. Et le consortium composé de la CFPI (Compagnie Financière de Promotion Immobilière) et Altana Consulting a remporté le marché. Ils devront durant, a minima, cinq ans, suivre la Commune dans le développement de ces droits à bâtir au sein du quartier des Cherpines et en premier lieu sur le Rolliet. Ainsi, ce sont eux, avec le SCA (Service Construction et Aménagement), qui suivront la réalisation du projet lauréat du concours pour la Commune. Ces deux Bureaux ont une grande expérience du développement de ces grands périmètres. En effet, la CFPI a notamment piloté le développement du quartier La Chapelle, alors qu'Altana a développé les immeubles de la Commune aux Sciers. Une délibération spécifique à ce marché sera présentée au Conseil municipal en septembre 2021 et ils auront l'occasion d'en discuter plus en détail.

3.8 Mobilité douce - réglementation

M. Rodriguez annonce que la réglementation des différentes voies de mobilité douce, principalement sur les Mails, va être adaptée afin de donner la priorité aux piétons, avec autorisation pour les cycles, en modifiant l'ensemble du panneautage. Ceci permettra d'avoir une meilleure lisibilité par rapport à ce qui existe aujourd'hui.

3.9 Travaux du tram

M. Rodriguez informe que les travaux du tram avancent selon la planification. Durant la période estivale, les chemins de Mère-Voie et de l'avenue du Millénaire seront fermés en alternance, au débouché de la route de Base. Le Canton informera l'ensemble des riverains par le biais de sa fiche Info-traffic qui sera distribuée dans les semaines à venir.

3.10 Prolongation de la ligne de bus 62

M. Rodriguez annonce que La ligne de bus No 62 sera prolongée depuis la gare du Leman Express jusqu'à la zone industrielle de Plan-les-Ouates, à la fin de l'année. Ceci permettra d'avoir une accessibilité directe depuis la gare à la ZIPLO, durant la phase des travaux du tram. Cette ligne sera, par la suite, prolongée vers la Champagne lorsque lesdits travaux seront achevés.

3.11 Travaux à l'école Champ-Joly

M. Rodriguez annonce qu'en ce qui concerne les bâtiments, les travaux pour l'entretien des façades de l'école Champ-Joly CM débiteront le 5 juillet 2021.

3.12 Label Cité Energie Gold

M. Rodriguez informe que la Commune est labellisée Cité de l'énergie Gold. La commission Environnement et Infrastructures a été informée que l'audit était en cours. Une séance avec les évaluateurs a eu lieu cette semaine et sauf tremblement de terre, la Commune maintiendra son Label Gold. Des progrès réalisés suite au dernier audit ont été constatés. Les évaluateurs rendront leur rapport au début du mois d'août 2021. Ils connaîtront le résultat dans le courant du mois de septembre 2021, après lecture dudit rapport par les commissions nationales et européennes de l'association Cité de l'énergie.

3.13 Complément de réponse à la question posée par M. Seydoux lors du dernier Conseil municipal, concernant les nuisances sonores dues à l'autoroute dans le quartier des Sciers

En complément de sa réponse à la question de Monsieur Seydoux concernant le bruit de l'autoroute sur le quartier des Sciers, **M. Rodriguez** informe qu'une étude sur le bruit a été réalisée par le Canton, dans le cadre de l'étude sur la nouvelle route d'accès aux Sciers. Elle confirme la problématique du bruit liée à l'autoroute. Désormais, le Canton doit déterminer quelles mesures sont nécessaires et réalistes pour permettre de diminuer le bruit généré à la source. Les discussions se mènent avec l'OFROU (Office Fédéral des Routes), ce qui ne facilite pas la vitesse de détermination. Il restera également à définir qui paye entre l'OFROU, le Canton et les propriétaires des immeubles qui se sont construits après. Par ailleurs, en ce qui concerne les récepteurs, les bâtiments de la CPEG (Caisse de Prévoyance de l'Etat de Genève) ont déjà fait l'objet d'études acoustiques et des mesures architecturales permettant de réduire le bruit et d'être conformes aux normes.

3.14 Réponse à la question posée par Mme Baillon lors du dernier Conseil municipal concernant les problèmes de micros dans la salle du Conseil

Pour répondre à la question de Mme Baillon qui souhaitait savoir si les micros équipant cet hémicycle appartiennent à la Commune ou s'ils sont loués, **M. Rodriguez** informe que ces micros leur appartiennent. Avant cette année, la configuration consistait à partager un micro pour deux conseillers municipaux. Suite à la pandémie, la Commune a acheté des micros pour compléter et obtenir une configuration d'un micro par conseiller municipal. Le remplacement des anciens micros restants par des nouveaux, identiques à ceux remplacés cette année, est prévu au budget de l'année 2022.

3.15 Ressources Humaines

M. Magnin informe qu'actuellement, au sein de l'Administration communale, il n'y a pas de malade du Covid et aucun cas en quarantaine. 28 % des employés sont encore en télétravail pour ceux qui peuvent l'être. Les nouvelles mesures du Conseil Fédéral ont permis de lever l'obligation de télétravail, pour autant que la Commune ait un plan de dépistage hebdomadaire. Ce protocole a donc été mis en place et les collaborateurs peuvent venir se faire tester une fois par semaine, notamment par un test salivaire. Ils ont donc dû trouver un moment, un lieu et une personne, à savoir un infirmier indépendant, en collaboration avec Dianalabs pour pouvoir assurer la

possibilité de se faire tester et éviter le télétravail pour les collaborateurs qui le souhaitent.

3.16 Jobs d'été et animations estivales

M. Magnin annonce que pour les jobs d'été, malgré les annulations prévues, comme pour PLO Plage qu'ils ont décidé d'annuler parce qu'ils n'arrivent pas à maintenir les recommandations sanitaires (il faut pouvoir encercler de barrières toutes les manifestations de ce genre), la Commune regarde pour recaser les jeunes qui étaient prévus sur ces manifestations, de manière à ne pas prêter leur possibilité de travail durant l'été.

3.17 Atelier d'initiation à la photo macro-artistique

M. Magnin annonce que le premier atelier d'initiation à la photo macro-artistique a eu lieu début juin 2021. Cinq personnes ont pu y participer et une exposition qui s'appellera '*Animaux des villes et des champs*' aura lieu en octobre 2021. La préparation se fait d'ores et déjà.

3.18 Présentation de la saison culturelle

M. Magnin informe que la présentation publique de la saison culturelle 2021-2022 a pu se tenir à La Julienne avec une jauge de 50 personnes. Cette saison sera lancée dès la rentrée de septembre 2021.

Mme Logean et M. Haas rejoignent la séance à 20H15.

3.19 Vernissage de l'exposition sur la BD

M. Magnin annonce qu'a eu lieu le vernissage de l'exposition sur la BD du Patrimoine, à destination des 8P, qui sera en vente dès le 2 juillet 2021 sur la Commune. L'illustrateur, Jehan Khodl était présent. Un petit reportage concernant cette bande dessinée a été diffusé sur Léman Bleu. Il les invite à découvrir, jusqu'au mois de juillet 2021, les planches et les premières esquisses de ce travail.

3.20 Fête de la Musique

M. Magnin informe que la Fête de la Musique a pu se tenir les 18-19 et 20 juin 2021 ; cinq concerts avec une jauge réduite et des personnes assises ont été donnés. Cela a tout de même touché 400 spectateurs, sur inscription. Au moment des inscriptions, tout était plein et avec le beau temps, certaines personnes ne sont pas venues, mais les places ont pu être remises aux personnes qui attendaient devant la porte et qui ne s'étaient pas inscrites.

3.21 Café Julienne

M. Magnin annonce qu'avec la suppression des mesures sanitaires, le Café Julienne voit le retour du public et des consommateurs avec joie.

3.22 'Impro, Livre-moi tes histoires'

M. Magnin annonce que les 19 mai, 2 et 16 juin 2021, ont eu lieu les représentations d'une nouvelle animation qui s'appelle '*Impro, Livre-moi tes histoires*', dans la salle Després, également limitée à 50 personnes en raison des restrictions sanitaires.

3.23 Programmation estivale 'Un été en plein air'

M. Magnin informe que la programmation estivale a été renforcée et commencera dès le 4 juillet 2021, avec '*Un été en plein air*', présenté en commission Culture et qui fera sûrement l'objet d'un petit point dans le rapport.

3.24 Action sociale – Concert 'Bien'venu'

M. Magnin annonce que le concert 'Bien 'venu' a eu lieu le 17 juin 2021 au Sapay. Il a bien fonctionné malgré l'orage ; énormément d'enfants et de familles étaient présents.

3.25 Réorganisation des manifestations estivales

Comme annoncé précédemment, **M. Magnin** confirme l'annulation de PLO Plage et annonce également celle du pique-nique villageois, toujours en raison d'une organisation trop compliquée due aux mesures Covid. La Commune essaiera d'organiser d'autres événements plus petits et différents.

3.26 Gym au parc et Français au parc

M. Magnin annonce que les cours Gym au parc et Français au parc sont, quant à eux, maintenus.

3.27 Nouveau projet du Locados

M. Magnin informe que les jeunes du Locados ont présenté un projet à la Commune, lequel a été validé moyennant quelques petites adaptations. Ce projet sera réalisé cet été par le Centre et les jeunes.

3.28 Fête des promotions

M. Magnin annonce que la Fête des promotions sera organisée sur le temps scolaire. Les enfants pourront donc bénéficier des attractions et des jeux pendant cette période-là. Il faut savoir qu'il a été très difficile d'organiser cette fête puisque Plan-les-Ouates est, à priori, la seule commune à organiser des promotions pour les jeunes en dehors des secteurs scolaires. La Commune doit donc se plier au plan de protection et rendre étanche la zone où se trouvent les enfants, en mettant des barrières, afin que les adultes n'y pénètrent pas.

3.29 Fête des 8P

M. Magnin informe que la Fête des 8P aura lieu par école, à savoir une école le matin et une école l'après-midi, le 8 juillet 2021, à la salle communale. Ceci, en présence du Conseiller administratif, du Président du Conseil municipal et du Président de la commission Sociale de venir à la salle communale.

3.30 Visites de la Mairie

M. Magnin annonce que les visites de la Mairie pour les 7P se sont extrêmement bien déroulées. La Commune a proposé aux directions d'écoles d'organiser ces visites également pour les 8^{èmes} primaires, puisqu'ils en ont été privés l'année passée. Tous ont répondu favorablement, ce qui est très positif. Il tient à remercier Mme Rambach pour l'organisation de ces visites qui ont d'ailleurs accueilli la fille de M. Rochetin et le fils de M. Dupraz.

3.31 Déménagements à l'école Champ-Joly

M. Magnin informe que les déménagements sont prévus cet été. L'école de Champ-Joly CE sera libérée et tout sera regroupé dans le bâtiment Champ-Joly CM.

3.32 Cyclomove – EMS Happy Days

M. Magnin annonce que l'EMS Happy Days a pu profiter des Cyclomove, à savoir du projet de balades dans les vélos-cargos.

3.33 Plan canicule

M. Magnin informe que tous les aînés de la Commune (+ 75 ans) ont reçu le fascicule concernant le plan canicule et les mesures à prendre.

3.34 Convention collective de travail petite enfance

M. Magnin annonce que la Commune a enfin pu signer la nouvelle convention collective de travail qui sera effective au 1^{er} août 2021. Cela représente deux ans de négociations avec toutes les communes, les syndicats et l'ACIPEG (Association des Cadres des Institutions de la Petite Enfance Genevoise). Pour Plan-les-Ouates, cela concerne *Le Serpentin* et *Les Abeilles*.

3.35 Réception locaux crèche Zinzolin

M. Magnin informe que les locaux de la crèche Zinzolin seront réceptionnés le 29 juin 2021 pour une mise en fonction au mois d'août 2021, avec des attributions d'enfants qui sont déjà faites. La crèche est complète.

3.36 La Boite – Sapay

M. Magnin annonce que la Commune a confirmé le nom de l'espace pour les enfants en cas de besoin. Ce lieu s'appellera *La Boite*.

3.37 Ecole du Sapay

M. Magnin informe qu'à la rentrée 2021, 30 classes seront utilisées sur les 34 disponibles, ce qui amène des adaptations, notamment au niveau des cantinières pour les repas des restaurants scolaires. Les chiffres pour la rentrée, ce sont 455 élèves de Lancy et 145 élèves de Plan-les-Ouates, lesquels seront probablement 195 élèves en fin d'année.

3.38 Inauguration ligne de fabrication de masques

Concernant l'économie, **M. Magnin** annonce que la première ligne de fabrication de masques a été inaugurée ce matin, dans la zone industrielle de Plan-les-Ouates. Il s'agit de la première ligne de fabrication de masques à Genève et très probablement en Suisse.

3.39 Réponse écrite à la question écrite de Mme Soulier

En réponse à la question écrite de Mme Soulier, **M. Magnin** donne lecture de sa réponse écrite, jointe au présent procès-verbal (annexe 1). A l'issue de cette lecture, il ajoute qu'il y a, aujourd'hui, 15 défibrillateurs sur la Commune.

A l'issue de ces informations, **M. Tinguely** rappelle qu'il s'était interrogé, lors de la dernière séance, sur la clause d'urgence votée dans le cadre d'une délibération sur de la vidéosurveillance. Il s'étonne que le Conseil administratif ne parle pas d'avantage de l'information et ne dit pas si finalement, cette urgence a été acceptée ou refusée.

Mme Monbaron pensait leur en faire part dans les divers, mais s'il souhaite qu'elle leur en parle maintenant, elle lui répond que la clause d'urgence n'a pas été acceptée par le Service des communes.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

(Ndlr : Ces rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal - annexes a à g)

a) Sociale et enfance du 27 mai (annexe a)

Mme Ferri donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

M. Ducrest rejoint la séance à 20H30.

b) Environnement et infrastructures du 31 mai (annexe b)

La secrétaire donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

- c) **Aménagement et nouveaux quartiers du 7 juin** (annexe c)
M. Epenoy donne lecture de son rapport qui n'appelle aucune remarque.
- d) **Commissions réunies du 8 juin** (annexe d)
M. Brunschweiler donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- e) **Sports du 10 juin** (annexe e)
Mme Dubois donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- f) **Culture du 14 juin** (annexe f)
M. Lenoir donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- g) **Finances du 17 juin** (annexe g)
Mme Logean donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- h) **Sécurité du 21 juin**
Cette séance ayant été annulée, il n'y a pas de rapport.

5. **PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

A. **Projets de délibération**

- a) **D 28-2021 R : Autorisation au Conseil administratif de signer l'acte relatif à la création d'une servitude à usage de jardins sur le périmètre du PLQ Les Sciers à Plan-les-Ouates**

Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 28-2021 R (annexe 1) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 23 mars 2021. Cette délibération a été renvoyée en commission Aménagement et nouveaux quartiers qui a décidé, dans sa séance du 7 juin 2021, de retirer cette délibération.

Mme Monbaron explique qu'effectivement, lors de la commission du 7 juin 2021, le Conseil administratif a eu l'occasion d'expliquer la possibilité qui était offerte, dans ce quartier, de créer des jardins à destination des usagers de tout le périmètre des Sciers. Cette délibération avait effectivement été déposée pour créer une servitude, puisque la parcelle qui doit recevoir ces jardins appartient à l'entier des propriétaires du périmètre, sauf à la Commune. Ceux-ci devaient donc permettre l'utilisation de ces parcelles pour pouvoir créer ces jardins à cet endroit et dans les discussions que la Commune a eu avec ces propriétaires, il s'avère que ceux-ci préfèrent signer une convention sous seing privé et ne pas passer par la constitution d'une servitude. Cette délibération n'est donc plus nécessaire, puisqu'ils arrivent à réaliser ces jardins d'une autre façon. Le Conseil administratif souhaite donc retirer cette délibération.

Le Conseil administratif retire ce projet de délibération D 28-2021 R.

- b) **D 39-2021 R : Crédit d'engagement de CHF 27'000.- pour l'étude en vue de réaliser les bilans des zones 30 et des zones de rencontre à Plan-les-Ouates**

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 39-2021 R (annexe 2) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 18 mai 2021. Cette délibération a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures, ainsi qu'en commission Finances, lesquelles

ont toutes deux préavisé favorablement, à l'unanimité. La première, dans sa séance du 31 mai 2021, la seconde lors de sa séance du 17 juin 2021.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 39-2021 R par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

c) **D 43-2021 P : Crédit d'engagement de CHF 220'000.- pour l'aménagement d'un espace de stockage dans les combles de la ferme des Cherpines à Plan-les-Ouates ainsi que pour la réparation et l'adaptation du fenil**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 43-2021 P (annexe 3), laquelle est acceptée par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez explique que jusqu'en 2012, le stockage du matériel du Service de l'environnement et des espaces verts, ainsi que de la Police municipale, était réparti entre le Centre de la voirie et la ferme des Cherpines et son annexe. Ces deux derniers espaces étaient également partagés par le Centre équestre. A partir de 2012 et constatant qu'il y avait une augmentation du matériel, un local a été loué dans la zone industrielle, dont le bail arrive à échéance en février 2022. Le loyer annuel s'élève à CHF 54'000.-. Le propriétaire ne souhaitant pas renouveler le bail sauf augmentation du loyer, ce que la Commune a refusé, l'idée de se rabattre sur la ferme est venue dans les esprits. Il s'agit à présent de réaménager les combles de cette ferme, en faisant également un reprofilage sur l'ensemble de l'étage, en agrandissant l'ouverture, en installant des barrières d'écluse pour protéger les travailleurs et en révisant toute la dalle pour pouvoir supporter les différentes charges qu'elle pourrait transporter. Cela correspond à la première partie de cette demande, pour stocker l'ensemble de ce matériel. Sachant que le matériel de la Police municipale se trouve, depuis quelque temps, dans un autre local, il y a suffisamment d'espace pour le matériel lié aux activités du Services environnement et espaces verts. L'autre partie de cette demande de crédit d'investissement concerne la réparation de la porte du fenil. En effet, celle-ci est un peu petite pour le matériel que la Commune utilise. L'ensemble de ces travaux s'élève à CHF 136'000.-, les honoraires à CHF 43'000.- et quelques débours, taxes et imprévus à CHF 19'482.-. Avec la TVA, le total se monte à CHF 214'000.-, montant arrondi à CHF 220'000.-, objet de cette demande.

Le Président annonce que le Bureau du 10 juin 2021 préconise un renvoi en commission Environnement et infrastructures, ainsi qu'en commission des Finances.

En l'absence d'intervention, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de cet objet, en commissions

Le Conseil municipal accepte par 20 voix pour, soit à l'unanimité, le renvoi de ce projet de délibération D 43-2021 P, en commission Environnement et infrastructures, ainsi qu'en commission Finances.

d) **D 45-2021 P : Crédit d'engagement cadre de CHF 400'000.- pour les aides financières énergie octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates pour la législature 2020-2025**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 45-2021 P (annexe 4). Celle-ci est acceptée par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez explique que depuis 2013, la Commune octroie des aides financières pour le développement des énergies renouvelables. A ce jour, elle a octroyé une aide pour plus de 150 centrales photovoltaïques, 8 centrales solaires thermiques et 41 pompes à chaleur, pour un montant total de CHF 474'000.-. Or, il s'avère qu'il y a quelques difficultés dans la gestion de ces aides. En effet, le règlement stipule qu'il y a un délai de 24 mois maximum après la demande pour pouvoir recevoir la subvention en question. En septembre de l'année dernière, le Conseil municipal a dû voter un dépassement budgétaire sur la ligne de fonctionnement relative à ces aides financières, étant donné que certaines aides avaient été demandées en 2018 et n'ont pu être décaissées qu'en 2020. Il peut donc y avoir d'énormes fluctuations d'une année sur l'autre concernant ces aides, les versements ne se faisant pas de manière régulière. Raison pour laquelle cette proposition (qui leur avait déjà été annoncée au mois de septembre 2020) de mettre en place un crédit-cadre sur la base des dépenses moyennes par année, qui sont de l'ordre de CHF 78'000.- environ et ainsi éviter de revenir avec des demandes de dépassements budgétaires, une année sur deux, en fonction des dates de versement desdites subventions.

Le Président annonce que le Bureau du 10 juin 2021 préconise un vote sur le siège.

M. Dupraz estime que sur le principe, l'idée est bonne. Par contre, il souhaite que leur conseiller administratif en charge de l'environnement leur fasse, chaque année, un point de situation sur l'attribution de ces subventions, afin qu'ils sachent à peu près où ils en sont et qu'ils n'aient pas de mauvaise surprise quant à l'utilisation de ces CHF 400'000.-.

M. Rodriguez lui répond que ceci sera fait lors de chaque bouclage de compte. Ce sera présenté sur les dépenses de ce crédit-cadre, afin de voir justement le lissage sur les quatre ans.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet cet objet au vote, sur le siège, du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 45-2021 P, sur le siège, à l'unanimité, soit par 20 voix pour.

e) **D 46-2021 P : Crédit d'engagement complémentaire de CHF 200'000.- destiné à la réalisation d'une crèche de 32 places au rez-de-chaussée de l'immeuble « Q », propriété de la CPEG, dans le périmètre des Sciens à Plan-les-Ouates**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 46-2021 P (annexe 5), laquelle est acceptée par 21 voix pour, soit à l'unanimité. (Ndlr : le Président prend part au vote).

M. Magnin explique qu'il s'agit d'une demande de crédit supplémentaire pour la crèche, liée, d'une part, à la protection du bruit et de projections pouvant émaner de l'autoroute, sachant qu'en cas d'explosion dans l'un des tunnels, des débris peuvent être projetés jusqu'à ce bâtiment. A cela s'ajoutent des honoraires d'architecte qui ont été oubliés, tels que notés dans la délibération, ainsi que des surcoûts liés à la pandémie. Il propose de renvoyer cette délibération en commission, afin qu'ils puissent discuter plus en avant des chiffres. Il n'y a pas d'urgence. S'il a pu dire que cela pouvait peut-être poser des difficultés pour l'entrée des enfants, il s'avère que cela n'est pas le

cas, après discussion avec les différents services. Cela ne remet absolument pas en question l'ouverture de la crèche le 16 août 2021. Il s'agit de mesures de protection supplémentaires qui peuvent tout à être réalisées ultérieurement.

Le Président annonce que le Bureau du 10 juin 2021, ignorant les informations divulguées à l'instant par M. Magnin, avait préconisé, quant à lui, un vote sur le siège. La décision semble donc erronée aujourd'hui. De ce fait, le Bureau ne recommande rien ou peut-être un retour en commission comme l'a proposé M. Magnin.

M. Lenoir demande quelle commission M. Magnin préconise.

M. Magnin répond qu'en l'occurrence, il s'agirait de la commission Finances, mais que ce n'est pas à lui de préconiser les commissions, mais au Bureau. Et comme ce dernier n'avait pas toutes les informations au moment de sa séance, il propose de renvoyer cet objet en commission Finances, ainsi qu'en commission Environnement et infrastructures.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet le renvoi de cet objet dans lesdites commissions, au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 46-2021 P en commission Finances, ainsi qu'en commission Environnement et infrastructures, par 21 voix pour, soit à l'unanimité. Le Président a pris part à ce vote.

B. Résolution

a) R 07-2021 P : Aménagements intérieurs du lot de PPE dans l'immeuble « Skylab » d'une surface brute de plancher de 200 m² dans le périmètre de la ZIPLD à Plan-les-Ouates, en vue d'y installer la centrale de mobilité et de créer une surface de bureaux

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération R 07-2021 P (annexe 6). Celle-ci est acceptée par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

Concernant l'immeuble Skylab qui a été construit et achevé en 2015, **M. Rodriguez** rappelle qu'en 2013, le Conseil municipal avait voté trois crédits d'investissement. Un pour la construction de la crèche CielBleu, un autre pour la construction de la nouvelle caserne des pompiers et le troisième pour l'acquisition d'une surface PPE d'environ 200 m², située à l'entrée de ce bâtiment. Il était prévu que cette acquisition serve à la Centrale Mobilité de l'Association ZI ProMobilité, association créée par la Commune et fortement soutenue par l'Aziplo (Association des entreprises de la zone industrielle de Plan-les-Ouates). Or, ce local n'est aujourd'hui pas occupé et son affectation doit à présent faire l'objet d'une validation de la part du Conseil municipal, tel que cela avait été demandé à l'époque, au moment du vote de cette délibération d'acquisition. Ces locaux seront livrés bruts ; il s'agit d'aménagement intérieur pour avoir, d'une part, un espace dévolu pour la Centrale Mobilité et d'autre part, 135 m² pour des activités de bureaux ou autres. Le calcul du crédit s'est fait sur la base de la délibération qui avait été votée à l'époque. Ces travaux s'élèvent à CHF 209'000.- hors taxes et différentes études s'élèvent à CHF 21'000.-. Avec la TVA, le total se monte à CHF 250'000.- Il reste un solde de CHF 252'000.- sur la délibération qui avait été votée en 2013 et c'est sur ce montant que sera pris la somme pour ces travaux. Cette résolution concerne donc uniquement cette affectation, raison pour laquelle il s'agit d'une résolution et non d'une délibération, étant donné que la délibération D 54-2013 a déjà été votée en 2013.

Le Président annonce que le Bureau du 10 juin 2021 préconise un renvoi en commission Environnement et infrastructures, ainsi qu'en commission Finances.

M. Seydoux se réjouit du renvoi dans ces commissions, afin de discuter de l'opportunité de faire des travaux d'aménagement de bureaux supplémentaires, étant donné que ce n'est pas ce qui manque au sein de leur zone industrielle. Il estime qu'investir, à l'heure actuelle, dans des travaux d'aménagement n'est pas pertinent. Il demande au conseiller administratif de regarder s'il y a de potentiels locataires avant de venir en commission.

M. Lenoir saute sur l'occasion pour proposer des locaux pour les jeunes. Par exemple, pour faire de la musique ou de la culture.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal, le renvoi de cet objet en commissions.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de résolution R 07-2021, en commission Finances, ainsi qu'en commission Environnement et infrastructures, à l'unanimité, soit par 20 voix pour.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. Motions

a) M 08-2021 R : Prise en charge par la Commune d'une partie des coûts funéraires des habitants de Plan-les-Ouates selon un règlement à élaborer

Le Président rappelle que cette motion M 08-2021 R (annexe 7) a déjà été lue au moment de l'entrée en matière lors du Conseil municipal du 18 mai 2021. Elle avait alors été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui a émis, dans sa séance du 31 mai 2021, un préavis favorable par 5 voix pour, 2 refus et 1 abstention, sous réserve des amendements proposés. En commission Sociale et enfance qui a émis, dans sa séance du 27 mai 2021, un préavis favorable par 4 voix pour, 3 refus et 1 abstention, ainsi qu'en commission Finances du 17 juin 2021, lors de laquelle les dépositaires ont décidé de retirer cette motion.

M. Favre confirme, comme l'a excellemment expliqué le rapport de la commission rédigé par Mme Logean, que cette motion est provisoirement retirée, pour la représenter sous une autre forme au mois de septembre 2021, dans le sens où les indications qu'ils détenaient au départ n'étaient pas claires pour tout le monde.

Le Président prend donc acte du retrait de cette motion.

Cette motion D 08-2021 est provisoirement retirée par les dépositaires, afin d'être représentée sous une autre forme en septembre 2021.

b) M 09-2021 R : Pour considérer et aider les proches-aidants

Le Président rappelle que cette motion M 09-2021 R (annexe 8) a déjà été lue au moment de l'entrée en matière lors du Conseil municipal du 18 mai 2021. Elle avait alors été renvoyée en commission Sociale et enfance qui a émis, dans sa séance du 27 mai 2021, un préavis favorable à l'unanimité, sous réserve de l'amendement proposé. Il demande à Mme Soulier, rapportrice de la commission Sociale, de préciser quel est cet amendement.

Mme Soulier explique qu'ils souhaitaient inclure la réflexion de la considération du proche aidant dans le projet du pôle santé-social du futur quartier des Cherpines. A savoir, ajouter dans les demandes au Conseil administratif :

'd'inclure la réflexion du proche aidant dans le projet du pôle santé-social du futur quartier des Cherpines.'

Le Président demande alors aux conseillers municipaux de se prononcer sur cet amendement.

L'amendement proposé est accepté à l'unanimité, soit par 20 voix pour.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet ensuite cette motion au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte cette motion M 09-2021 R, présentée par le PDC, par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

c) **M 10-2021 R : Pour la mise en place de conférences scientifiques « Santé et Bien-être »**

Le Président rappelle que cette motion M 10-2021 R (annexe 9) a déjà été lue au moment de l'entrée en matière lors du Conseil municipal du 18 mai 2021. Elle avait alors été renvoyée en commission Sociale et enfance qui a émis, dans sa séance du 27 mai 2021, un préavis favorable à l'unanimité, sous réserve de l'amendement proposé et en commission Sports qui a émis, dans sa séance du 10 juin 2021, un préavis favorable à l'unanimité, également sous réserve de l'amendement proposé.

Comme il avait déjà eu l'occasion de l'évoquer, **M. Tinguely** explique que son groupe estime que les conférences sont du ressort des Services de la Commune, qui doivent être libres d'organiser les conférences qu'ils pensent intéressantes, en lien avec les conseillers administratifs. De plus, ils se disent quelque peu dubitatifs sur ces conférences scientifiques/bien-être et l'accolage de ces deux mots. Dans tous les cas, son groupe s'abstiendra sur cette motion.

Le Président explique que l'amendement consiste à modifier le 1^{er} Invite comme suit :

'Proposer des cycles d'au minimum trois conférences thématiques scientifiques par année, en lien avec la santé et le bien-être.'

Lire :

*'Proposer des cycles **en partenariat avec les personnes concernées** d'au minimum trois conférences thématiques scientifiques **et interactives** par année, en lien avec la santé et le bien-être.'*

Le Président demande aux conseillers municipaux de voter cet amendement.

L'amendement proposé est accepté par 16 voix pour et 4 abstentions.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet cette motion ainsi amendée au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte cette motion M 10-2021 R, présentée par le PDC, par 12 voix pour et 8 abstentions.

d) M 11-2021 P : Pour des préaux d'école verts et vivants

M. Solari donne lecture de cette motion M 11-2021 P (annexe 10).

A l'issue de cette lecture, **le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière. Celle-ci est acceptée par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Solari donne ensuite lecture de l'exposé des motifs.

Le Président annonce que le Bureau du 10 juin 2021 préconise un renvoi en commission Environnement et infrastructures

M. Lenoir les remercie pour cette motion et se dit très content de pouvoir en discuter en commission Environnement et infrastructures car il aimerait pouvoir également discuter de la taille des préaux et de deux ou trois autres points.

Mme Soulier estime qu'il serait bien de discuter également en commission, du fait de ne pas planter, dans les préaux, d'arbres qui attirent les chenilles urticantes, parce que cela pose un problème pour les enfants. Et étant donné qu'il est question d'îlots de chaleur et de bien-être pour les enfants, il serait bien de pouvoir faire la même chose dans les parcs. Ces derniers sont toujours en plein soleil et quand il fait très chaud, les enfants ne peuvent pas y aller au risque de se brûler.

M. Magnin les remercie pour cette motion pleine de bon sens et dans l'air du temps, Sur ces demandes, il faut faire attention d'être en lien avec les directions d'école et les préconisations du DIP, car il y a des normes sur lesquelles ils ne peuvent pas transiger. C'est pourquoi il proposerait également un passage en commission Sociale et enfance, qui comprend les écoles. De plus, il faut également faire attention, car la Commune utilise aussi ces préaux comme places de fêtes avec la possibilité de mettre des tentes ou des animations. Dans ce cadre-là, il faut éviter, par exemple, de ne pas planter un arbre au milieu, afin de s'assurer que l'utilisation sociale, dans la triangulation du développement durable, soit aussi considérée.

M. Haas propose donc également un renvoi en commission Sociale.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de cette motion en commissions.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de cette motion M 11-2021 P, présentée par les Verts et le groupe socialiste, en commission Environnement et infrastructures, ainsi qu'en commission Sociale, par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

e) M 12-2021 P : Pour un plan d'entretien durable des rues et chemins communaux

Mme Logean donne lecture de cette motion M 12-2021 P (annexe 11).

A l'issue de cette lecture, **le Président** demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière, laquelle est acceptée par 20 voix pour, soit à l'unanimité.

Mme Logean donne ensuite lecture de l'exposé des motifs.

Le Président annonce que le Bureau du 10 juin 2021 préconise un renvoi en commission Environnement et infrastructures.

Mme Soulier rappelle que beaucoup de personnes sont à mobilité réduite et que si le goudron est enlevé, certains chemins ne seront plus accessibles en chaise roulante.

Mme Logean fait remarquer que quelques chemins sont déjà inaccessibles pour les gens à mobilité réduite, comme, par exemple, le chemin qui se trouve juste derrière le Bois du Milly qui est plein de trous. L'idée serait de dégoudronner ce genre de routes qui ne sont de toute façon pas praticables.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet le renvoi de cette motion en commission Environnement et infrastructures.

Le Conseil municipal accepte par 20 voix pour, soit à l'unanimité, le renvoi de cette motion M 12-2021 P, présentée par les Verts et les socialistes, en commission Environnement et infrastructures.

7. QUESTIONS

7.1 Barrières délimitant la zone des promotions

M. Favre revient sur l'information donnée par M. Magnin en début de séance, concernant les promotions et les barrières métalliques qui doivent être dressées pour empêcher les parents d'accéder à l'endroit où les enfants fêteront ces promotions. Personne n'a réagi, mais lui se dit choqué car cela fait penser à Hong-Kong ou au Chili dans les bonnes années. Pour sa part, il imagine qu'il est facile d'éviter ce travail à ceux qui posent ces barrières, en expliquant simplement aux gens que cet endroit est réservé aux enfants.

M. Magnin explique qu'en ce qui concerne les promotions, le Service et leur mandataire, Mme Lazzarelli, s'arrachent les cheveux, sachant que les préconisations changent quasiment chaque semaine. Le Service du médecin cantonal n'a, dans un premier temps, pas donné l'autorisation d'organiser les promotions et la Commune a dû revoir tout le plan de protection et déplacer un certain nombre de manèges pour que ce celui-ci rentre en matière. Or, une des préconisations était de rendre étanche les zones entre les parents et les enfants. C'est-à-dire que les parents peuvent être à l'extérieur, regarder, mais qu'ils ne peuvent pas entrer dans la zone où se trouvent les enfants, afin d'éviter les risques pandémiques. Ce qu'il trouve, pour sa part, actuellement totalement excessif. Cela étant, le Conseil administratif a proposé d'installer moins de barrières et de tirer des rubaliseuses, estimant que cela devait suffire. Mais pour l'instant, la Commune n'a pas l'autorisation formelle de faire ainsi. Comme ils n'ont pas l'intention d'annuler ces promotions, s'ils doivent installer des Vauban ou des Müba, ils les installeront. Mais pour l'instant, à une semaine de ces promotions, la Commune essaie toujours de discuter, afin d'éviter d'instaurer une 'zone de conflit'

7.2 Occupation actuelle de la zone industrielle – Capacité future

M. Haas demande si le Conseil municipal peut avoir une présentation ou un document présentant, en m², l'occupation actuelle de la zone industrielle et notamment ses capacités d'accueil actuelles et futures.

M. Magnin prend bonne note de cette question à laquelle il sera répondu lors du Conseil municipal du mois de septembre 2021.

7.3 Suppression passage piéton

M. Lenoir demande si le passage piéton au Nant-Mallet qui a été supprimé, ce jour, l'a été par manque de visibilité.

M. Rodriguez répond que cela avait été présenté lors de la dernière commission Infrastructures et concerne les nouvelles normes sur les passages piétons. Il explique qu'il y a des cônes de visibilité à respecter (*Ndlr : le **cône** de vision (ou la pyramide de vue) est un volume constitué par six plans qui délimite une zone de visibilité*). Etant donné qu'il y a l'arrêt de bus d'un côté, ils auraient normalement dû faire un changement ou transformer le passage piéton et déplacer l'arrêt de bus, ce qui représentait des coûts très élevés. Et ces nouvelles normes, en vigueur depuis deux ans, pouvaient également mettre en cause, finalement, le passage piéton en tant que tel, sachant qu'à présent, lorsqu'il y a moins de 100 passages aux heures de pointe, pendant trois heures, les passages piétons ne sont pas autorisés par l'OCT (Office Cantonal des Transports). Raison pour laquelle, dans le cas présent, la Commune a été interpellée par l'OCT. Et la meilleure façon de remédier à cette situation, étant donné qu'il y a des passages piétons au chemin de Vers et aux Chevaliers-de-Malte, était de supprimer ce passage piéton.

M. Lenoir fait remarquer que les enfants qui habitent au chemin de Vers, juste derrière, utilisaient ce passage piéton. Sa suppression les oblige à aller au passage piéton du chemin de Vers, justement, qui se trouve à la sortie d'un virage et où il y a une sortie de parking. Ce passage piéton offre encore moins de visibilité. Il ne comprend pas que, par manque de visibilité, ils suppriment un passage piéton alors que l'autre, qui sera utilisé, est encore moins visible et donc plus dangereux.

M. Rodriguez explique qu'actuellement, les Services sont en train de faire un état des lieux de l'ensemble des passages piétons. Le rapport de l'ensemble des passages piétons, sur l'ensemble de la Commune, est en cours de réalisation.

7.4 Fonds d'aide Covid-19

M. Seydoux revient sur le Fonds de CHF 200'000.- d'aide aux entreprises que le Conseil municipal a voté et dans le cadre duquel les entreprises ont pu formuler une demande. Comme il l'a déjà dit en commission des finances, il serait souhaitable que les conseillers municipaux aient les critères qui ont permis d'attribuer les montants et quels sont montants. Ils ont maintenant les retours des gens qui ne sont pas forcément satisfaits et il serait intéressant qu'ils puissent connaître les critères qui ont amené à ces décisions, au cas où il faudrait augmenter ce fonds pour répondre à des besoins plus importants de ces petits commerçants. Il annonce que son groupe y serait favorable. Notamment en ce qui concerne les loyers, sachant que les commerçants qui ont la chance d'avoir la Commune comme propriétaire ont, semble-t-il, été exemptés de loyers, ce qui n'est pas le cas des commerçants qui n'ont pas la Commune comme propriétaire. Bien qu'ils aient été obligés de fermer, ceux-ci se retrouvent avec des aides très faibles. Il y a peut-être une inéquation à voir et ce serait bien s'ils pouvaient, lors de la prochaine commission Finances, savoir si des entreprises ont fait des demandes par rapport aux loyers et voir s'il n'y a pas quelque chose à faire pour ces entreprises.

M. Magnin annonce qu'il va effectivement pouvoir leur parler, en commission des finances, des décisions du Conseil administratif et rediscuter de certains points et également des raisons des refus. Effectivement, tout le monde ne peut pas être satisfait, car les sommes n'étaient pas forcément très élevées par rapport aux demandes. Il leur fera donc volontiers une présentation au mois de septembre 2021. Concernant la problématique des loyers, c'est un peu plus compliqué parce qu'effectivement, si la Commune maîtrise ses baux et peut facilement agir là-dessus, ce n'est pas le cas pour les autres loyers. Et il est parfois difficile d'aider une entreprise en sachant pertinemment que l'argent va aller vers le promoteur ou le propriétaire et non pas directement à l'entreprise. Ce sont des choses à discuter effectivement en commission.

7.5 Point de récupération en construction au Vélodrome

Concernant le point de récupération qui est en construction aux Cherpines, à côté du parking, **M. Seydoux** fait savoir que quelques habitants s'interrogent sur le fait qu'il puisse y avoir une perte de places de parking, sachant que la situation concernant le stationnement est déjà un peu délicate dans ce quartier.

M. Rodriguez explique que ce point de récupération se trouve sur le domaine privé. Au départ, celui-ci devait être fait le long de la route du Vélodrome, ce qui aurait nécessité l'abattage d'un ou deux arbres. Ils ont donc opté pour la solution d'un point de récupération à l'intérieur du domaine privé. Sauf erreur, une place de parking sera supprimée. Il vérifiera cela et apportera la réponse lors d'une prochaine séance.

Mme Monbaron précise qu'il s'agit du domaine privé du propriétaire de l'immeuble et pas du domaine privé communal. C'est bien le propriétaire d'immeuble qui met cet abri à disposition de ses habitants. Initialement, il souhaitait effectivement le mettre dans la bande herbeuse, avec les arbres, qui appartient à la Commune, ce que cette dernière a refusé. Il ne s'agit pas des places de parking publiques, mais de places visiteurs pour l'immeuble.

M. Seydoux rappelle encore que toutes les places de parking de la Migros devraient être les places visiteurs du Vélodrome. Il souhaite qu'ils gardent ceci à l'esprit. Il manque vraiment des places de stationnement au Vélodrome.

7.6 Equipement de chantier chemin des Chapons

M. Kutner s'enquiert des installations d'équipements de chantier qui sont récemment arrivées sur le chemin des Chapons et demande s'il s'agit de travaux communaux, en lien avec les travaux de la route de Saconnex-d'Arve ou, cas contraire, pourquoi ils sont là, devant l'école de Saconnex-d'Arve.

M. Rodriguez prend bonne note de la question. Il se renseignera et lui donnera réponse lors du prochain Conseil municipal. Mais normalement, ces équipements sont en lien avec le chantier de la route de Saconnex-d'Arve.

7.7 Refus de la clause d'urgence

M. Tinguely rappelle qu'il s'était révolté contre l'aspect absolument abusif de la clause d'urgence pour les votations sur les caméras de surveillance lors du dernier Conseil municipal. Il estimait que cela était illégal et abusif et voudrait connaître les arguments que le SAFCO (Service des Affaires Communales) a transmis à la Commune pour refuser cette clause.

Mme Monbaron doit leur avouer qu'elle ne les a pas demandés. Elle a simplement reçu un mail du secrétariat disant que le Service des communes avait refusé la clause d'urgence, mais elle n'est même pas sûre qu'ils l'aient motivée. Ceci dit, elle peut poser la question.

7.8 Aide aux commerçants

M. Lenoir juge qu'il n'est pas correct du tout de faire attendre les petits commerçants tout l'été, alors qu'ils avaient déjà demandé des réponses lors du dernier Conseil municipal, réponse qu'ils n'ont pas reçue. Les conseillers administratifs vont partir en vacances tranquilles, alors que les autres attendent toujours. Il devait s'agir d'une aide d'urgence, et il trouve cela vraiment 'dég.....' pour les commerçants. Il estime que le Conseil administratif devrait retirer le soutien aux commerçants de son programme législatif.

Le Président lui demande de surveiller son langage et lorsqu'ils sont sous la rubrique 'Questions', de poser véritablement une question.

M. Magnin va donc mettre un point d'interrogation à la fin de la phrase de M. Lenoir pour lui répondre que pour toutes les décisions qui ont été prises, les sommes ont été versées.

M. Lenoir dit être au courant de certaines sommes qui ont été versées et informe que certains auraient préféré ne rien recevoir du tout.

M. Magnin relève que cette remarque est en complète contradiction avec ce que M. Lenoir vient de leur dire, puisqu'apparemment, ils devraient attendre jusqu'en septembre 2021 pour toucher leur aide. Pour toutes les décisions qui ont été prises, les sommes ont été versées. Effectivement, des gens ne sont pas contents parce qu'un plafond a été fixé et qu'ils ont dû trancher sur un certain nombre de points. Le Conseil administratif a pris des décisions. Si les personnes ne sont pas satisfaites de l'aide que leur apporte la Commune, qui n'est pas un droit, mais un coup de main pour traverser une période difficile, il en est absolument désolé et s'ils souhaitent rendre l'argent qui leur vient en aide, ils peuvent le rendre.

7.9 Nettoyage de la zone industrielle

M. Lenoir demande qui nettoie la zone industrielle.

M. Rodriguez répond que ce sont les Services communaux et que pour certains endroits, ce sont des entreprises mandatées.

7.10 Sécurité au chemin du Daru

M. Ducrest s'enquiert d'une question de sécurité au chemin du Daru. En effet, à côté des immeubles, il y a un magasin de motos où se trouvent des places de parking. Et lorsque les gens sortent, il y a, à son avis, un problème de visibilité et de sécurité car les gens doivent avancer jusqu'à la moitié de la piste cyclable pour voir si un deux-roues arrive, dans un sens ou dans l'autre. Il demande s'il y a, de temps en temps, des discussions avec la régie ou la CPEG (Caisse de Prévoyance de l'Etat de Genève) qui est propriétaire des immeubles, pour ces problèmes de sécurité.

M. Rodriguez n'a jamais eu de discussion avec la régie ou le propriétaire quant à cette problématique de la sortie au chemin du Daru, mais on peut regarder pour voir quel est la problématique. C'est vrai que cela avance sur l'entame du début de la piste cyclable. On va regarder cela en interne.

7.11 Suppression places de parking

M. Lenoir demande s'il est vrai qu'ils vont supprimer les places de parking à la 'jumajoro'

M. Rodriguez lui répond par l'affirmative.

7.12 Propriétaire de la parcelle sur laquelle se trouve 'La gardienne des songes'

M. Haas demande qui est le propriétaire de la petite parcelle sur laquelle se trouve 'La gardienne des songes'.

Mme Monbaron imagine que la Commune en est la propriétaire puisqu'elle y a mis une statue. Toutefois, elle se renseignera et fournira une réponse ultérieurement.

8. DIVERS

8.1 'Save a life'

Mme Soulier remercie M. Magnin pour sa réponse à la question concernant 'Save a life'. Même si les citoyens peuvent le faire eux-mêmes, elle estime que tout ce qui est mis en place est très

bien. Elle trouve néanmoins dommage que la Commune de Plan-les-Ouates, qui est très innovante et active dans de nombreux domaines, ne soit pas partenaire officiel de *'Save a life'*, sachant que sur le Canton de Genève, 18 communes le sont.

8.2 Exposition de photos

M. Torri les invite à aller découvrir un lieu, dont le nom mérite bien qu'on le cherche puisqu'il s'appelle *'L'introuvable'*. Il s'agit d'une petite brasserie qui se trouve tout au bout des Laiteries Réunies Genevoises. S'il les invite à s'y rendre, c'est surtout parce qu'il y a une exposition de très belles photos de leur Commune, prises par un habitant de Plan-les-Ouates. Cette exposition se termine bientôt et le lieu, qui se trouve dans la zone industrielle, est fermé le soir.

8.3 Pride

M. Tinguely annonce que Genève, qui a accueilli la Pride en 2009, devait aussi l'accueillir en 2020, ce qui a été reporté à cause du Covid. La Pride aura donc lieu en septembre 2021 et son comité d'organisation a demandé à toutes les communes un petit soutien financier de quelques CHF 1'000.- environ. Pas toutes les communes ont répondu positivement, loin de là. Mais la Commune de Plan-les-Ouates l'a fait et il la remercie pour son soutien dans l'organisation de cette fête.

8.4 Place des Aviateurs

M. Favre leur recommande de venir visiter la place très calme, très chaleureuse, le havre de paix qu'est devenu la place des Aviateurs depuis un certain temps. Ils n'y subissent plus ces réunions de jeunes bruyants jusqu'au soir, malgré la Coupe d'Europe de football. Il se plaît à relever que la place est calme et que tout le monde semble satisfait.

8.5 Fête du 1^{er} août

Mme Monbaron informe que Plan-les-Ouates renonce à organiser la fête du 1^{er} août cette année. Pour la simple et bonne raison que les mesures sanitaires leur demandent de vérifier que toutes les personnes qui participeront à la fête soient en possession d'un certificat qui dit qu'ils ont été vaccinés ou qu'ils ont eu le Covid ou d'un test PCR de moins de 72 heures. De plus, il faut que les personnes soient assises pour consommer et que le périmètre soit clôturé. Ces restrictions sont trop contraignantes et la Commune a pris la décision de ne pas organiser cette manifestation. Par contre, des tables, des bancs et des tentes seront mis à disposition de la population. Il y aura une information dans la prochaine newsletter du début juillet 2021 et dans les panneaux d'affichage, avec le lien pour commander le matériel.

Mme Soulier comprend tout à fait que ce soit très compliqué avec toutes ces restrictions, mais demande si la Commune est consciente qu'il va y avoir de nombreuses fêtes sauvages. Elle demande comment cela va se passer et si ces fêtes seront autorisées ou dissipées par les agents municipaux.

Mme Monbaron répond qu'ils ont déjà vécu cela l'année dernière. En 2020, la Commune avait procédé différemment, en mettant, à certains endroits de la Commune, des tables et des bancs à disposition de la population, afin que les gens puissent organiser la fête dans leur quartier. Il y en avait vers le cycle des Voirets, sur le Mail, etc. et pourtant, il n'y a eu la fête qu'à deux endroits ; à Champ-Ravy et à Arare. Dans le reste de la Commune, il ne s'est strictement rien passé. Ceci dit, ils ne peuvent préjuger qu'il en sera de même cette année et la Commune a recommandé aux gens de ne pas faire de feux d'artifice, ni tirer de pétard.

8.6 Camp d'été de natation artistique

Mme Logean annonce avoir mis sur pied, avec le club de natation de Plan-les-Ouates, un camp d'été de natation artistique. Celui-ci est ouvert aux débutants et aux non-membres du club. Elle

invite donc les conseillers municipaux à en parler à leurs filles, fils, neveux ou nièces ou de partager le poste qu'elle a mis sur Facebook, ce qui lui ferait très plaisir.

8.7 Remerciements de l'association des Médiévales de Compesières

Au nom de l'association des Médiévales de Compesières, **M. Gillet** souhaite remercier le Conseil administratif pour le soutien apporté. Ces médiévales auront lieu le samedi 18 et le dimanche 19 septembre 2021, sur le site de la Commanderie. Les préparatifs avancent et ils se réjouissent de pouvoir les y accueillir avec leurs familles. Pour rappel, le but est de faire connaître l'Histoire de leur région de façon ludique. Des associations de Bardonnex et de Plan-les-Ouates participent à l'organisation de la fête.

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la séance à 21H38 et souhaite à tous une bonne soirée.

QUESTIONS DU PUBLIC

Néant.

La Secrétaire
Alexandra SAAS

Le Président
Philippe ROCHETIN

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) Sociale et enfance du 27 mai
- b) Environnement et infrastructures du 31 mai
- c) Aménagement et nouveaux quartiers du 7 juin
- d) Commissions réunies du 8 juin
- e) Sports du 10 juin
- f) Culture du 14 juin
- g) Finances du 17 juin

Annexe 1)

D 39-2021 R : Crédit d'engagement de CHF 27'000.- pour l'étude en vue de réaliser les bilans des zones 30 et des zones de rencontre à Plan-les-Ouates.

Annexe 2)

D 43-2021 P : Crédit d'engagement de CHF 220'000.- pour l'aménagement d'un espace de stockage dans les combles de la ferme des Cherpines à Plan-les-Ouates ainsi que pour la réparation et l'adaptation du fenil.

Annexe 3)

D 45-2021 P : Crédit d'engagement cadre de CHF 400'000.- pour les aides financières énergie octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates pour la législature 2020-2025.

Annexe 4)

D 46-2021 P : Crédit d'engagement complémentaire de CHF 200'000.- destiné à la réalisation d'une crèche de 32 places au rez-de-chaussée de l'immeuble « Q », propriété de la CPEG, dans le périmètre des Sciers à Plan-les-Ouates

Annexe 5)

R 07-2021 P : Aménagements intérieurs du lot de PPE dans l'immeuble « Skylab » d'une surface brute de plancher de 200 m² dans le périmètre de la ZIPLO à Plan-les-Ouates, en vue d'y installer la centrale de mobilité et de créer une surface de bureaux.

Annexe 6)

M 09-2021 R : Pour considérer et aider les proches-aidants.

Annexe 7)

M 10-2021 R : Pour la mise en place de conférences scientifiques « Santé et Bien-être ».

Annexe 8)

M 11-2021 P : Pour des préaux d'école verts et vivants.

Annexe 9)

M 12-2021 P : Pour un plan d'entretien durable des rues et chemins communaux.

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal, séance du 22 juin 2021

Rapport de la Commission Sociale et Enfance

Mairie – Salle du Conseil municipal

Date et heure : séance du jeudi 27 mai 2021 20h00

Motion M 08-2021 Prise en charge par la commune d'une partie des coûts funéraires des habitants de Plan-Les-Ouates selon un règlement à élaborer

Favorablement préavisée par 4 oui 3 non et 1 abstention.

Une prestation sociale existe depuis janvier 2018. Une convention signée entre la Commune et les Pompes funèbres prévoit la possibilité d'allouer un montant de 2'700.00 pour permettre un enterrement qualifié de digne.

Motion M 09-2021 Pour considérer les proches-aidants

Préavisée favorablement à l'unanimité de la Commission, avec l'amendement suivant au niveau des invite à : intégrer cette problématique dans le cadre du développement du pôle santé social du futur quartier des Cherpines.

Motion M 10-2021 Pour la mise en place de conférences scientifiques « Santé et Bien-être »

Préavisée favorablement à l'unanimité de la Commission avec un amendement visant à prévoir des partenariats.

Communication du Conseil administratif

Petite enfance : Crèche Zinzolin surcoût pour norme de sécurité, sécuriser la façade et pour bruit de l'autoroute.

Le surcoût est d'environ 200'000.00 Francs.

La crèche sera livrée le 1^{er} juillet 2021 et elle ouvrira dès le 16 août 2021.

Social

Présentation de la **Maco** qui est « une association qui a pour vocation de rassembler et fédérer, au sein d'une organisation faitière, diverses structures partageant dans leurs buts respectifs un attachement aux principes et valeurs du développement durable, se traduisant notamment par des actions dans les domaines du réemploi, de l'auto-fabrication, de la mutualisation des ressources ou encore de l'économie circulaire. » (Source : <https://www.apres-ge.ch/antenne/association-zic2-la-maco>)

AG du Contrat du quartier La Chapelle-Les-Sciers : le contrat de quartier va évoluer, et sera intercommunal avec Lancy, les statuts vont être modifiés lors de l'assemblée générale du 3 juin 2021.

Parcours découverte La Chapelle-Les-Sciers : Il aura lieu le 18 septembre 2021, pour découvrir ce quartier qui se situe sur Plan-Les-Ouates et Lancy.

Permettant ainsi d'accueillir les nouveaux habitants.

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 22 juin 2021

RAPPORT DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES

Lieu : Salle du Conseil municipal – Mairie
Date et heure : Lundi 31 mai 2021 à 20h30

1. Délibération D 39-2021 : Crédit d'engagement de 27 000 F pour l'étude en vue de réaliser les bilans des zones 30 et des zones de rencontre à Plan-les-Ouates

Le magistrat fait une brève présentation du projet, puis il répond aux quelques interrogations des commissaires.

Ne suscitant aucune remarque particulière, la commission préavise favorablement et à l'unanimité cette délibération.

2. Motion M 08-2021 : Prise en charge par la Commune d'une partie des coûts funéraires des habitants de Plan-les-Ouates selon un règlement à élaborer

Une explication détaillée est faite par le Conseiller administratif concernant une convention signée en 2017 liant la commune et les Pompes Funèbres Générale.

Il s'avère que cette convention semble méconnue des commissaires, mais probablement également par une bonne partie de la population.

Un amendement est proposé pour supprimer les points 3 et 4 des décisions de la motion. Cet amendement est validé par 6 oui et 2 abstentions.

La motion amendée est préavisée favorablement par 5 oui, 1 abstention et 2 non. Les refus étant justifié par une demande de reformulation de la motion actuelle.

3. Communications du Conseil administratif

Le magistrat fait un traditionnel état des lieux des divers dossiers liés à son dicastère.

Le Rapporteur : **Philippe Rochetin**
31 mai 2021

RAPPORT DE LA COMMISSION AMENAGEMENT ET NOUVEAUX QUARTIERS
--

Date et heure : Lundi 7 juin 2021 à 20h00
Lieu : Mairie – Salle du Conseil municipal

1. Plan Directeur Communal : point de situation sur la démarche en présence du mandataire, le bureau LMAU

Brève introduction de M. Gaillard.

M Zarian explique à quoi sert un PDCom et où en est le PDCom de Plan-les-Ouates, ainsi qu'un planning intentionnel qui devrait être terminé pour fin 2022.

Plusieurs questions sont posées par les commissaires.

2. Délibération D 28-2021 : Autorisation au Conseil administratif de signer l'acte relatif à la création d'une servitude à usage de jardins sur le périmètre du PLQ Les Sciers à Plan-les-Ouates

On partirait sur une convention sous seing privé non plus sur une servitude, donc cette délibération n'a plus lieu d'être et sera retirée au prochain municipal.

Le rapporteur : Cédric Epenoy
Le 7 Juin 2021

RAPPORT DE LA SEANCE DES COMMISSIONS REUNIES

Date et heure : Mardi 8 juin 2021 à 19h30
Lieu : Mairie – Salle du Conseil municipal

1. Démolition / reconstruction de la Distillerie de Saconnex-d'Arve (D 188-2020)

Les deux finalistes de l'appel d'offres pour la démolition / reconstruction de la Distillerie de Saconnex-d'Arve présentent leur projet suivi d'une analyse par le SCA.

S'ensuit un vif débat entre les commissaires.

Cette présentation n'appelant pas de préavis des commissions réunies, le Conseil administratif prend acte des opinions exprimées et garde le résultat de l'adjudication à trancher ultérieurement.

Le rapporteur
Luis BRUNSCHWEILER

RAPPORT DE LA COMMISSION SPORTS

Date de la séance de la commission : Jeudi 10 Juin 2021 à 19h30.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle du Conseil municipal.

Présentation de Mme Keiser, nouvelle collaboratrice au Service des sports depuis le 1^{er} juin.

Audition du Hockey Club de Plan-les-Ouates

Trois membres du comité sont venus présenter le club ; présentation en trois parties principales :

- 1) Retour et synthèse depuis la création du club en 2009 à aujourd'hui
- 2) Déroulement d'une saison
- 3) Objectifs pour les années futures

Une discussion s'ensuit avec les commissaires. Le comité a beaucoup de questionnement sur le futur et les possibilités de développement du club.

Une discussion a également lieu entre les commissaires sur la problématique de l'occupation de la patinoire au vu du développement du club : patinoire de quartier ou patinoire de club ?

Motion M 10-2021 : Pour la mise en place de conférences scientifiques « Santé et Bien-être »

Une discussion a lieu sur le type et la forme des conférences.

Un amendement est proposé au point 1 des invites ; rajouter le terme « interactive ».

Proposer des cycles d'au minimum trois conférences thématiques scientifiques et *interactives* par année, en lien avec la santé et le bien-être.

L'amendement est approuvé à l'unanimité.

La motion amendée est préavisée favorablement à l'unanimité.

Rapporteur : Véronique Dubois, le 12 juin 2021

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 22 juin 2021

Rapport de la commission Culture

Date et heure : Lundi 14 juin 2021 - 20h00
Lieu : salle du Conseil municipal

1. Audition de l'Association Plein-les-Watts en raison du déménagement du Festival à Lancy mais aussi de la continuité de différentes activités de l'association sur la commune.
2. Communications du CA :
 - Bilan très positif de la Cour des contes.
 - Présentation de la programmation estivale et de la programmation de La julienne 2021-2022 ; augmentation générale de l'offre estivale visant les gens qui ne partent pas en vacances cette année à cause de la situation sanitaire.
 - Création de nouveaux pôles à La julienne dans le domaine du bien-être et du digital.
3. Divers :
 - Présentation de « Un été en plein air ».
 - La BD sur Plan-les-Ouates devrait arriver cette semaine.

Le rapporteur : Nicolas Lenoir

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 22 juin 2021

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES
--

Lieu : Salle du Conseil municipal – Mairie
Date et heure : Jeudi 17 juin 2021 – 20h00

2. Délibération D 39-2021 : Crédit d'engagement de 27'000 F pour l'étude en vue de réaliser les bilans des zones 30 et des zones de rencontre à Plan-les-Ouates

À ce jour, seuls deux bilans sur neuf ont été établis.

Cette délibération est préavisée favorablement à l'unanimité de la commission.

3. Motion M 08-2021 : Prise en charge par la Commune d'une partie des coûts funéraires des habitants de Plan-les-Ouates selon un règlement à élaborer

Le groupe PLR retire cette motion et en présentera une nouvelle au mois de septembre.

4. Communications du Conseil administratif

a. Information sur la délibération D 46-2021 P : Crédit d'engagement complémentaire de 200'000 F destiné à la réalisation d'une crèche de 32 places au rez-de-chaussée de l'immeuble « Q », propriété de la CPEG, dans le périmètre des Sciers à Plan-les-Ouates

Le montant annoncé n'est pas définitif, car en attente de factures finales. La crèche ouvrira bien le 16 août 2021.

b. Taxe professionnelle

Présentation du cadre législatif et du calcul de la taxe professionnelle. En une dizaine d'année, le montant de cette taxe est passé de 7 millions F en 2011 à 12 millions F en 2020, incluant les correctifs. Le domaine de l'horlogerie représente 60% de la taxe sur la commune. S'ensuit une discussion entre les commissaires sur ce thème.

c. Premières évaluations fiscales

A priori et de manière non officielle, le budget 2021 aurait un supplément de recettes fiscales de +3,3 millions F, montant qui reste à confirmer.

Marion LOGEAN, rapporteuse



Conseil municipal

Annexe 1)

Législature 2020-2025
Délibération **D 39-2021**
Séance du 22 juin 2021

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 27 000 F pour l'étude en vue de réaliser les bilans des zones 30 et des zones de rencontre à Plan-les-Ouates

Vu l'Ordonnance sur la Signalisation Routière (OSR) du 5 septembre 1979, prévoyant en ses articles 22a et 22b la possibilité d'aménager des zones 30 et des zones de rencontre,

vu l'Ordonnance du DETEC sur les zones 30 et les zones de rencontre du 28 septembre 2001, stipulant en son article 6, alinéa 1, que «l'efficacité des mesures réalisées doit être vérifiée après une année au plus tard» et que «si les objectifs visés n'ont pas été atteints, il y a lieu de prendre des mesures supplémentaires»,

vu la Loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (LaLCR), du 18 décembre 1987, stipulant en son article 2A que «les communes sont compétentes en matière de gestion de la circulation, notamment pour la mise en place de marquage, sur le réseau de quartier communal non structurant»,

vu la Loi sur les zones 30 et les zones de rencontre (LZ30) du 21 septembre 2007, stipulant en son article 6, alinéa 1, qu'«au plus tard 1 an après la mise en service de la zone, le département compétent ou la Commune compétente au sens de l'article 2 procède à une évaluation de la mesure sur la base d'un bilan réalisé par les requérants » et qu'« il ou elle vérifie que les objectifs ont été atteints, notamment la diminution du nombre d'accidents et la réduction de la vitesse, et que les mesures prises soient adéquates»,

vu le postulat Po 01A-2020 «pour la transformation de certaines zones 30 en tronçons limités à 30km/h », accepté à l'unanimité par le Conseil municipal le 26 juin 2020, demandant en son point 1 «de dresser, pour l'ensemble des zones 20 et des zones 30 de la Commune, l'état d'avancement de la vérification des mesures et les résultats obtenus à ce jour»,

vu le programme de législature 2020-2025 du Conseil administratif, prévoyant dans la section Mobilité, d' «évaluer les zones 20-30, les adapter, si besoin et d'étudier leur extension»,

vu les zones 30 et les zones de rencontre aménagées sur le réseau de quartier communal non structurant de la Commune de Plan-les-Ouates n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation au sens de la LZ30 , à savoir les zones 30 « Les Fraisiers », « Les Voirets », « Vandel », « Marc-Charrot » et les zones de rencontre « Vuattes », Bois-Malet », « Milice », « Chevaliers-de-Malte », « Massenet » et « Chemin des Vaulx »,

vu l'exigence de la Police Cantonale de disposer d'une certification des zones 30 et des zones de rencontre pour procéder à des contrôles de vitesse,

vu l'exigence du Département des Infrastructures de présenter une évaluation conforme aux dispositions légales pour certifier les zones 30 et les zones de rencontre,

vu la nécessité d'effectuer des contrôles de vitesse pour s'assurer du respect des vitesses de circulation par les usagers de la route,

vu l'exposé des motifs EM 39-2021, de mai 2021, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre « e » de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui (unanimité)

1. D'accepter l'étude en vue de réaliser les bilans des zones 30 et des zones de rencontre de la Commune de Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 27 000 F, destiné à l'étude en vue de réaliser ces bilans.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 27 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation des travaux, qui sera présenté ultérieurement.
5. Au cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.

SCA/MC # 99'518 – SF/PL – 22.06.2021

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 220 000 F pour l'aménagement d'un espace de stockage dans les combles de la ferme des Cherpines à Plan-les-Ouates ainsi que pour la réparation et l'adaptation du fenil

Vu les besoins de stockage pour l'importante quantité de matériel dont le service de l'environnement et des espaces verts et le service des sports ont la gestion,

vu le fait qu'une partie du matériel est actuellement stockée dans un entrepôt loué à une entreprise située dans la ZIPLO et que le bail arrive à échéance en février 2022, sans possibilité de le renouveler aux mêmes conditions qu'aujourd'hui, nécessitant ainsi de trouver rapidement une nouvelle surface,

vu la disponibilité de surfaces qui pourraient être utilisées dans les combles de la ferme des Cherpines,

vu les travaux d'adaptation à réaliser dans ces combles pour pouvoir accueillir une partie du matériel desdits services,

vu également l'utilisation par le centre équestre du fenil situé dans l'annexe de la ferme des Cherpines pour stocker le foin des chevaux,

vu les dégradations constatées dans ce local,

vu les travaux à envisager pour remettre en état ce local et améliorer son accessibilité,

vu l'exposé des motifs EM 43-2021 de juin 2021, comprenant le descriptif du projet et l'estimation du coût des travaux,

conformément à l'art. 30, al.1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter de réaliser les travaux pour l'aménagement d'un espace de stockage dans les combles de la ferme des Cherpines à Plan-les-Ouates, ainsi que pour la réparation et l'adaptation du fenil.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 220 000 F, destiné à financer et à entreprendre ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 220 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de 220 000 F pour les travaux au moyen de 10 annuités dès la première année complète d'utilisation du bien estimée à 2022.



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 45-2021**
Séance du 22 juin 2021

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement cadre de 400 000 F pour les aides financières énergie octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates pour la législature 2020-2025

Vu le règlement relatif à l'octroi d'une aide financière pour le développement des énergies renouvelables, les économies d'énergie et l'encouragement à la mobilité douce de la Commune de Plan-les-Ouates, LC 33 961,

Vu la moyenne des montants des aides financières énergie mises en place pour les trois dernières années,

vu l'exposé des motifs EM 45-2021, de juin 2021, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui (unanimité)

1. D'accepter le financement des aides financières octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates pour la législature 2020-2025.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement cadre de 400 000 F, destiné au programme des subventions énergétiques mis en place par la Commune de Plan-les-Ouates pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025.
3. De conditionner le versement des subventions d'investissement aux modalités du règlement LC 33 961.
4. De comptabiliser les subventions liées au crédit d'engagement mentionné sous point 2 dans le compte des investissements, puis de les porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir le montant net prévu de 400 000 F au moyen de 5 annuités, dès 2022.

SCA/JV/VLM #100'656 - SF/PL – 22.06.2021



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 46-2021 P**
Séance du 22 juin 2021

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement complémentaire de 200 000 F destiné à la réalisation d'une crèche de 32 places au rez-de-chaussée de l'immeuble « Q », propriété de la CPEG, dans le périmètre des Sciers à Plan-les-Ouates

Vu la délibération D 135-2018 votée par le Conseil municipal le 25 septembre 2018, décidant l'ouverture d'un crédit d'engagement de 4 170 000 F en vue de financer la réalisation d'une crèche de 32 places au rez-de-chaussée de l'immeuble « Q », propriété de la CPEG, dans le périmètre des Sciers à Plan-les-Ouates,

vu le projet de décompte final réalisé en date du 26 avril 2021 par le bureau d'architectes BCMA SA en charge de la réalisation de la dite crèche, sur demande de la CPEG en prévision de la signature de la convention de mise à disposition anticipée des locaux,

vu l'exposé des motifs EM 46-2021, de juin 2021, comprenant l'ensemble des éléments administratifs et financiers relatifs à cette délibération,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement complémentaire de 200'000 F destiné à compléter le crédit d'engagement voté le 25 septembre 2018 pour financer la réalisation d'une crèche de 32 places au rez-de-chaussée de l'immeuble « Q », propriété de la CPEG, dans le périmètre des Sciers à Plan-les-Ouates.
2. D'amortir la dépense énoncée au point 1 selon les mêmes modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 25 septembre 2018.

SCA/PhZ/BG – SF/PL – # 103'588 – Juin 2021



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Résolution **R 07-2021 P**
Séance du 22 juin 2021

PROJET DE RESOLUTION

relatif aux aménagements intérieurs du lot de PPE dans l'immeuble « Skylab » d'une surface brute de plancher de 200 m², dans le périmètre de la ZIPLO à Plan-les-Ouates, en vue d'y installer la centrale de mobilité et de créer une surface de bureaux

Vu le vote, en date du 28 juin 2005, par le Conseil municipal du message N° 134 relatif à l'acquisition des parcelles N^{os} 11'090, 11'091, 11'092 et 11'093, dites de « la Piscine » dans la zone industrielle de la ZIPLO, dans le but initial d'y construire un parking public et une nouvelle caserne pour les sapeurs-pompiers de Plan-les-Ouates,

vu la construction de l'immeuble Skylab en 2015,

vu la délibération D 54A-2013, d'un montant de 1 200 000 F, acceptée par le Conseil municipal en date du 19 mars 2013, permettant l'acquisition d'un lot de PPE supplémentaire de 200 m² au rez-de-chaussée de cet immeuble, en sus des délibérations de la crèche et de la caserne des pompiers,

vu le projet de l'époque qu'une partie de cette surface soit dévolue à la centrale de mobilité,

vu que cette surface de 200 m² a été livrée brute sans finition,

vu le projet d'aménagement chiffré à 250 000 F suite à des appels d'offres rentrés,

vu le solde de 252 478.68 F restant sur le compte de la D 54A-2013 qui prévoit les coûts d'équipement et frais divers,

vu les besoins de la Centrale de mobilité de trouver des locaux plus abordables que ceux loués actuellement dans l'immeuble Skylab,

vu la nécessité de faire valider par le Conseil municipal l'attribution de ces locaux, conformément à l'amendement intitulé « toute affectation de la surface mentionnée devra faire l'objet d'une approbation du Conseil municipal » selon sa séance du 19 mars 2013,

vu l'exposé des motifs R 07-2021, de juin 2021, comprenant le descriptif du projet et l'estimation du coût des travaux,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi B 6 05 sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter de réaliser les travaux pour les aménagements intérieurs du lot de PPE dans l'immeuble « Skylab », d'une surface brute de plancher de 200 m², dans le périmètre de la ZIPLO à Plan-les-Ouates, en vue d'y installer la centrale de mobilité et de créer une surface de bureaux.
2. D'autoriser le Conseil administratif d'affecter librement ces locaux.

SCA/EH/bg – # 98'940 – SF/PL – juin 2021

MOTION

Pour considérer et aider les proches-aidants

Considérant

- que la commune de Plan-les-Ouates a défini des objectifs d'entraide sociale dans sa politique communale
- qu'il est difficile de concilier vie professionnelle et vie privée lorsque l'on est proche-aidant
- qu'il faut lutter contre l'isolement social, digital et sociétal
- que l'épuisement physique, mental et financier guette souvent les proches-aidants
- que les actions des proches aidants ne sont pas comptabilisées dans les coûts sociaux ou médicaux
- que la famille ou les amis ne peuvent pas toujours répondre présents et aider

Le Conseil municipal de Plan-les-Ouates

INVITE

par 20 oui (unanimité)

à demander au Conseil administratif :

- de mener une politique active pour l'aide et l'assistance des proches-aidants
- de regarder en interne ou avec un prestataire pour réaliser cette aide
- de proposer une procédure de mise en œuvre et un budget pour cette aide
- d'inclure la réflexion du proche aidant dans le pôle santé-social du futur quartier des Cherpines.

Pour le groupe PDC : Anita DE MITRI, Véronique ÖZAZMAN, Barbara SOULIER,

Exposé des motifs

Un proche-aidant est une personne

- qui assiste un membre de sa famille, un voisin ou un amis dans sa vie de tous les jours
- qui agit de façon bénévole et avec conscience du bien commun

Il faut bien être conscient que la charge physique, mentale et financière est parfois très lourde.

Au sens de la nouvelle loi fédérale concernant les proches-aidants (LRT), ceci est une responsabilité cantonale. Toutefois, nous sommes dans des actions de proximité où les communes ont bien plus de connaissances et de possibilités d'agir.

Plan-les-Ouates avait déjà mené une action sous l'impulsion de notre magistrat en charge des affaires sociales et une dizaine de personnes concernées étaient venues prendre renseignements et ressources.

Il s'agit maintenant d'aller plus loin en menant une véritable politique de soutien.

Pour cela, il faudrait mettre en place une collaboration avec les futures structures médicales des Cherpines, afin que les malades puissent y séjourner le laps de temps nécessaire et adapté à la situation.

Cela permettrait aux proches-aidants de reprendre leur souffle et d'être reconnus dans leur rôle difficile.

On ne choisit pas de le devenir, mais on sait qu'on le deviendra un jour ou l'autre.

MOTION

Pour la mise en place de conférences scientifiques « Santé & Bien-être »

« Mens sana in corpore sano »...

- Considérant que la prévention de la santé n'est que trop peu considérée.
- Persuadé que l'intérêt de la population pour des conférences thématiques en lien avec la santé est grand et que les questions relatives au sujet seront nombreuses.
- Constatant que la commune possède des lieux de rencontre, comme La julienne par exemple, propices pour la tenue de tels événements.
- Relevant que les actions sous forme de cours ouverts au public notamment, sont nombreuses sur Plan-les-Ouates.
- Convaincu de l'image positive que dégageront de tels événements.
- Remarquant que le réseau des professionnels de la santé sur la commune est conséquent et pourrait être lié à de telles soirées.
- Persuadé que ces soirées thématiques pourront également être utiles aux nombreuses sociétés sportives de notre commune et éventuellement l'occasion pour certaines d'entre elles d'être partenaires de certaines soirées.

par 12 oui et 8 abstentions,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

- Proposer des cycles en partenariat avec les personnes concernées d'au minimum trois conférences thématiques scientifiques et interactives par année, en lien avec la santé et le bien-être.
- Prévoir une campagne promotionnelle liée à ces événements.
- Envisager une enveloppe budgétaire pour mandater des professionnels de la santé qui seront les orateurs de ces conférences, ainsi que les modérateurs.

Exposé des motifs :

- Faut-il s'étirer après les activités sportives ou avant ?
- Que connaissons-nous de l'ostéoporose ?
- Dois-je augmenter mes doses de protéines en période de croissance ?
- En modifiant mon alimentation, je peux diminuer la perte musculaire en périménopause ?
- Quelle vie après ma prothèse articulaire ?
- Qu'est-ce que le surentraînement ?

Voilà quelques exemples de thématiques scientifiques que nous aimerions voir naître au sein de notre commune. Des thématiques qui toucheraient l'ensemble de notre population par le choix varié des conférences.

Nous imaginons des conférences interactives avec une partie d'exposé scientifique et ensuite une partie consacrée aux questions/réponses qui sont toujours très appréciées dans ce type de soirée à thème.

L'enjeu nous semble très intéressant et l'investissement modéré pour proposer ceci au sein de notre commune.

Pour le groupe PDC : Anita DE MITRI, Véronique ÖZAZMAN, Barbara SOULIER, Isabelle WILLIMANN, Vincent GILLET, Philippe ROCHETIN

PROJET DE MOTION
Pour des préaux d'école verts et vivants

Vu la Stratégie Biodiversité Genève 2030,¹

vu le plan biodiversité 2020-2023 de la stratégie 2030,²

vu la délibération D 196-2020 « Concept de développement de la biodiversité à Plan-les-Ouates »,

vu la motion M 05-2021 relative à l'étude d'une prévision de l'arborisation du futur quartier des Cherpines à Plan-les-Ouates,

vu le concours pour la réalisation d'un établissement scolaire au Rolliet,

vu l'exposé des motifs, associé à cette motion,

sur proposition du Groupe Les Vert.e.s de Plan-les-Ouates,

le Conseil municipal de Plan-les-Ouates

DECIDE

par x oui, x non, x abstention

De demander au Conseil administratif :

1. D'étudier l'espace « préau d'école » à la lumière des enjeux climatiques et écologiques.
2. D'étudier la possibilité de végétaliser et verdir ces espaces, notamment par le biais de plantation d'arbres et de buissons, ainsi que d'installer des revêtements clairs et perméables pour contribuer à atténuer la problématique vive des « îlots de chaleur » et développer la biodiversité.
3. De présenter au Conseil municipal un plan de mise en œuvre accompagné des délibérations nécessaires à sa réalisation ;

¹ Stratégie Biodiversité Genève 2030, <https://www.ge.ch/dossier/geneve-engage-biodiversite/biodiversite-enjeu-actualite/strategie-biodiversite-geneve-2030>

² Plan biodiversité 2020-2023 de la stratégie biodiversité Genève 2030, <https://politiques-biodiversite.ge-en-vie.ch/>

4. D'inscrire ces dépenses dans le plan des investissements 2022.

Exposé des motifs

Le réchauffement climatique est une réalité admise par une très forte majorité de la communauté scientifique. En Suisse la température a augmenté de près de 2.1 degrés depuis 1864, la plus grande partie de l'augmentation s'étant produite ces dernières décennies. Le nombre de journées estivales (plus de 25 degrés) a augmenté, le nombre de journées de gel (moins de 0 degrés) a diminué. Depuis le milieu des années 70 les glaciers alpins perdent chaque année en moyenne 1% de leur volume. La période de végétation a augmenté de plus de deux semaines depuis les années 60. ³

L'effet « îlot de chaleur » est très marqué dans les zones urbaines de la région genevoise. Il est donc urgent et nécessaire d'adapter notre espace de vie en multipliant, notamment, les espaces de fraîcheur.

L'arbre est un bien précieux en milieu urbain. Ses multiples rôles font de lui un dispensateur de bien-être social qui contribue à la beauté paysagère, valorise l'espace et assure une transition harmonieuse du minéral au végétal. Il permet aussi d'atténuer la chaleur et de créer, selon la manière dont il est planté et animé à sa base, un habitat pour de nombreuses espèces vivantes.

A Plan-les-Ouates, nous avons trois écoles primaires en activité, dont l'école intercommunale du Sapay. A l'exception de cette dernière, les logiques constructives qui ont présidé à leur conception ne tenaient pas, ou peu, compte des enjeux climatiques actuels. L'approche fonctionnelle et sectorielle de l'urbanisme moderne doit aujourd'hui, face à l'urgence climatique et environnementale, être repensée pour faire une place au systémique animé par les interactions et les fonctions mixées.

Théâtre d'une micro-société, le préau de l'école et son aménagement est un espace qui mérite toute notre attention. Lieu éducatif, récréatif, d'apprentissage social, il est, la plupart du temps, habité par les élèves et leurs proches.

Les écolières et écoliers de Plan-les-Ouates devraient pouvoir se mouvoir dans des espaces conviviaux, de qualité et agréables à vivre. Ombragés, verts, frais, ils devraient permettre l'observation du développement de la biodiversité dans les milieux bâtis. En tant que Conseil municipal, nous sommes fréquemment en train de réfléchir pour apporter des plus-values sur les futurs quartiers en oubliant parfois le bâti existant. La discussion sur la future école du Rolliet en est l'exemple.

³ Office fédéral de météorologie et de climatologie,
<https://www.meteosuisse.admin.ch/home/climat/changement-climatique-suisse.html>

La surface de l'ensemble des préaux des écoles en activité est d'environ 10'500 m² représentant donc un grand potentiel et une véritable opportunité d'amélioration bio-climatique.

Raison pour laquelle il est demandé au Conseil administratif d'étudier et de proposer à notre délibératif les possibilités pour les verdir par le biais de plantation d'arbres et de buissons, mais également la mise en place de murs végétalisés et de sols clairs favorisant le cycle de l'eau et la biodiversité. Cela permettrait, outre la nécessaire prise en compte des enjeux climatiques, d'être sensibles à l'équité de traitement entre les écolières et les écoliers des nouveaux quartiers et celles et ceux des anciens quartiers de notre commune.

Les enfants de ces écoles pourraient également vivre, sous réserve des programmes et projets d'école, une expérience éco-citoyenne en participant activement au processus de revitalisation de leurs préaux.

Nous prions les membres du Conseil municipal de bien vouloir faire bon accueil à cette motion en l'acceptant.

Les Vert.e.s de Plan-les-Ouates : Marco Solari, Marion Logean, François Haas, Teo Kutner, Dominique Tinguely, Pierre Torri

Les socialistes : Nathalie Ruegger, Glenna Baillon

Parti démocrate-chrétien :

Vert's libéraux :

Parti libéral-radical :

Mouvement citoyen genevois :

PROJET DE MOTION**Pour un plan d'entretien durable des rues et chemins communaux**

Vu l'incombance aux communes de l'exécution des travaux des voies publiques communales (art. 22 et art. 25 de la Loi genevoise sur les routes du 28 avril 1967⁴),
 vu le rapport du bureau d'ingénieur Ertec de 2017 pour l'entretien quinquennal du réseau routier communal (2018 à 2022),
 vu l'échéance du plan quinquennal d'entretien du réseau routier en 2022,
 vu le trafic de transit qui s'opère sur des chemins qui ne sont pas prévus à cet effet,
 vu la pollution et le coût énergétique engendrés par la production de bitume et de ciment⁵,
 vu les conséquences négatives de la production de béton sur la santé des ouvrier·e·x⁶,
 vu la responsabilité du bitume dans les îlots de chaleur⁷,
 vu l'augmentation de cet impact avec une hausse des températures⁸,
 vu la nécessité de maintenir et augmenter des espaces perméables pour lutter contre le réchauffement climatique⁹ et améliorer la gestion des eaux de ruissellement¹⁰,
 vu les avancées technologiques dans les constitutions d'enrobés diminuant les effets de chaleur¹¹,
 vu les possibilités de recyclage de certaines enrobés¹²,
 vu l'exposé des motifs, associé à cette motion,

¹ RS/GE L 1 10.

² CRITTIN Marie, *Holcim accusée d'émettre trop de CO₂*, in Le Courrier, 11 mars 2020.

³ International Agency for Research on Cancer (World Health Organization), *Occupational exposures to bitumens and their emissions*, 18 octobre 2011.

⁴ MOHAJERANI, A., BAKARIC, J., & JEFFREY-BAILEY, T. (2017). *The urban heat island effect, its causes, and mitigation, with reference to the thermal properties of asphalt concrete*. Journal of Environmental Management, 197, 522–538. <https://doi.org/10.1016/j.jenvman.2017.03.095>.

⁵ KHARE, P., MACHESKY, J., SOTO, R., HE, M., PRESTO, A. A., & GENTNER, D. R. (2020). *Asphalt-related emissions are a major missing nontraditional source of secondary organic aerosol precursors*. Science Advances, 6(36). <https://doi.org/10.1126/sciadv.abb9785>.

⁶ ASAEDA, T., VU, T. C. (2000). *Characteristics of permeable pavement during hot summer weather and impact on the thermal environment*, Building and Environment, 35(4), 363–375. <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0360132399000207>.

⁷ HAASE, D., NUISSL, H. (2007). *Does urban sprawl drive changes in the water balance and policy ? : The case of Leipzig (Germany) 1870–2003*, Landscape and Urban Planning, 80(1–2), 1–13. <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0169204606001022>.

⁸ CARRUPT Romain, *Contre la chaleur, un goudron blanc du futur en test à Sion*, in Le Nouvelliste, 3 juillet 2020. <https://www.lenouvelliste.ch/articles/valais/valais-central/contre-la-chaleur-un-goudron-blanc-du-futur-en-test-a-sion-953233> ; AKBARI, H., POMERANTZ, M., & TAHA, H. (2001). *Cool surfaces and shade trees to reduce energy use and improve air quality in urban areas*. Solar Energy, 70(3), 295–310. [https://doi.org/10.1016/S0038-092X\(00\)00089-X](https://doi.org/10.1016/S0038-092X(00)00089-X).

⁹ CSD INGENIEURS SA, *Gestion des déchets bitumineux en Suisse*, Rapport d'étude de février 2021, Sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

Sur proposition du Groupe Les Vert·e·s de Plan-les-Ouates,

le Conseil municipal de Plan-les-Ouates

DECIDE

par x oui, x non, et x abstention

De demander au Conseil administratif :

1. D'analyser, lors de l'élaboration du prochain plan quinquennal du réseau routier, les rues et chemins communaux ne nécessitant pas de réfection.
2. D'identifier les chemins qui pourraient être dégoudronnés pour lesquels il n'est pas pertinent de les rendre carrossables.
3. De proposer, lors de chaque réfection, des matériaux qui soient respectueux de l'environnement.
4. De proposer autant que possible des matériaux recyclés pour la pose d'enrobés lorsque cela est possible.

Les Vert·e·s : François HAAS, Teo KUTNER, Marion LOGEAN, Marco SOLARI, Dominique TINGUELY, Pierre TORRI

Les Socialistes : Glenna BAILLON, Nathalie RUEGGER

Exposé des motifs

Tous les quatre ans, la Commune de Plan-les-Ouates réalise une étude pour planifier l'entretien du réseau routier. L'actuel plan arrive à échéance en 2022.

Comme toute commune, Plan-les-Ouates possède différentes catégories de routes sur son territoire : des routes cantonales ou communales, ainsi que des chemins de desserte et agricole.

Or, nous savons tou-te-x-s qu'en Suisse l'ensemble de ces voiries représente la part la plus importante des sols imperméables, bien plus que les surfaces dédiées au logement et activités. Ces surfaces relâchent de la chaleur qui pose des problèmes tant à l'environnement (plantes environnantes) qu'aux êtres humains. Au surplus, la production de ces surfaces cause de graves problèmes environnementaux dus aux émissions CO₂ qu'elle engendre, ainsi que de possibles troubles sur la santé des ouvriers et ouvrières, notamment de ceux qui posent le revêtement routier.

La Commune de Plan-les-Ouates est constituée de certains chemins qui ne nécessiteraient pas d'enrobé. Chemins de promenade sur lesquels les véhicules motorisés ne sont pas autorisés. D'autres chemins, dont la circulation est autorisée, pourraient être dégoudronnés pour éviter ainsi le trafic de transit en le déviant vers les axes structurants primaires et secondaires de la Commune. Il devient nécessaire et important d'envisager le dégoudronnage de certains de ces chemins pour changer de paradigme. Ceci permettrait d'avoir une meilleure empreinte sur l'environnement et des économies financières lors de leur réfection inutile.

Les fabricants d'enrobés commencent à prendre la question du réchauffement climatique au sérieux et tendent à développer de nouvelles solutions mais qui ne sont pas encore étendues sur le marché. La Commune de Plan-les-Ouates, toujours à la pointe des communes innovantes, se doit de multiplier la pose de ces enrobés lorsqu'une voirie carrossable doit être réhabilitée.

Les voiries ne sont pas toutes constituées d'enrobés goudronnés mais par des plaques de béton. Ceci est le cas de la ZIPLO. Il devient impératif lors de chaque réfection dans la zone industrielle de demander de recycler le béton pour le réutiliser *in situ*.

L'échéance prochaine du plan quinquennal pour l'entretien du réseau routier est en ce sens une opportunité pour améliorer les conditions environnementales, de trafic et de santé en général pour nos concitoyen-ne-x-s. Raison pour laquelle il nous paraît important de solliciter le Conseil administratif pour la mise en œuvre de ces différentes actions lors de l'élaboration du prochain plan quinquennal.

Nous prions les membres du Conseil municipal de bien vouloir faire bon accueil à cette motion en l'acceptant